

COMMUNE DE HINDISHEIM

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 2010

Convocation du 6 Décembre 2010

ACCUEIL

PRESENTS : Mmes B. ANTZ - Ch. SCHNEIDER – I. VALLEE

**MM. J.M. GALEA – S. HIRSTEL - J. EBER -A. HELLMANN - M. MUTSCHLER
N. NIEDERGANG – A. PERRAUT – Ch. REIBEL – G. ZAEGEL**

ABSENTS EXCUSES : M.N. LAUER M. (procuration donnée à M. A. PERRAUT)

Mme I. HEITZ (procuration donnée à M. N. NIEDERGANG)

F. JEHL

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ANTZ assistée de Mme Nicole HUCK

Points à ajouter à l'ordre du jour :

Point 11 : Vente de bois de gré à gré

Point 12 : Demande de subvention de l'association « les 800 ans de la mort de saint Ludan »

Point 13 : Bâtiment Mairie école : remplacement d'un caisson VMC

Point 14 : Demande de subvention du lycée Marguerite Yourcenar pour l'organisation d'un séjour de ski.

Accord à l'unanimité pour l'ajout de ces 4 points.

1. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2010

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

2. CONTRAT DE MAINTENANCE : Entretien du mécanisme de l'horloge et des cloches de l'église

Le maire expose qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance pour l'entretien du mécanisme de l'horloge et des cloches de l'église Sts Pierre et Paul.

Il propose donc la souscription d'un nouveau contrat de maintenance pour une période de 5 ans.

S'appuyant sur la délégation octroyée par le conseil municipal le 15/03/2008 et sur la procédure des marchés adaptés une mise en concurrence avec recherche de devis et une publicité par affichage a été adoptée. Un avis de mise en concurrence a été affiché le 18/10/2010. A l'issue de la période de dépôt des offres, deux entreprises proposent les devis suivants :

Entreprises	Offres de prix pour 1 visite annuelle et dépannage
Ste BODET	143,52 € TTC
Sté VOEGELE	143,52 € TTC

Considérant que l'entreprise BODET est en charge de la maintenance du dispositif actuel de la maintenance de l'horloge et des cloches de manière satisfaisante

Le conseil municipal, après avoir délibéré
Décide à l'unanimité

- De souscrire un contrat de maintenance pour l'entretien du mécanisme de l'horloge et des cloches de l'église Sts Pierre et Paul sur une période de 5 ans.
- D'approuver la procédure mise en place par le maire dans le cadre des marchés publics adaptés assortie d'une mesure de publicité par affichage
- De charger la Sté BODET d'effectuer ces travaux au prix annuel de 143,52 € TTC (valeur 2010)
- D'autoriser le maire à signer les pièces contractuelles afférentes
- D'inscrire les dépenses au budget correspondant

3. RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CAE :

Le maire expose que le contrat CAE dont bénéficiait Mme Agnès MORITZ en qualité d'aide à l'école maternelle venait à échéance le 13 décembre 2010 et qu'un renouvellement s'avérait impossible sur décision administrative du fait de l'épuisement de la ligne budgétaire annuelle disponible pour le pôle emploi.

Par ailleurs, une pérennisation du poste posait la question d'un sureffectif éventuel dans ce cadre d'emploi, la commune n'étant tenu qu'à mettre à la disposition de l'école maternelle, qu'un poste d'ATSEM pour les deux classes nonobstant les souhaits du corps enseignant soutenu par les représentants des parents d'élèves.

Mme MORITZ Agnès ayant mis à profit le dispositif d'accompagnement à l'emploi par de réels efforts dans le cadre de la formation, sanctionné par le CAP « petite enfance » obtenu lors de la cession 2010, il apparaissait inopportun d'arrêter brutalement le processus de formation qualifiante devant aboutir au diplôme d'ATSEM. Dès lors le Maire a mis en place une procédure de recours auprès du pôle emploi avec pour objectif d'obtenir ce renouvellement de CAE.

La commission chargée d'autoriser les actions de CAE a finalement accepté de renouveler le contrat CAE pour un an à savoir du 14 décembre 2010 au 13 décembre 2011, sachant toutefois que l'Etat n'interviendra dans les coûts qu'à concurrence de 70% pour un temps de travail hebdomadaire limité à 20 h... De son côté la commune a accepté de renouveler le contrat de travail à durée déterminée du 14 décembre 2010 au 13 décembre 2011 associé au CAE, à raison de 24h par semaine et de prendre en charge les frais de formation éventuels du CNFPT que Mme MORITZ devra engager pour se présenter au concours d'ATSEM pour la cession 2011.

Compte tenu de l'urgence que revêtait la validation du traitement de dossier le Maire, s'appuyant sur ses délégations, a donné son accord officiel au dispositif.

Il sollicite l'approbation du Conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

A l'unanimité

Approuve la décision prise par le Maire pour le renouvellement du contrat CAE dont bénéficiait Mme Agnès MORITZ en qualité d'aide à l'école maternelle et approuve le dispositif convenu avec le pôle emploi tel que décrit ci-dessus.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR SERVICES RENDUS :

Le maire rappelle que le conseil municipal avait adopté le principe de décider annuellement l'allocation d'une subvention pour services rendus aux associations sollicitées pour l'animation de manifestations décidées par la municipalité.

En ce qui concerne le corps des sapeurs pompiers, il rappelle qu'une décision équivalente a été prise le 21 avril 2010

Dès lors il soumet à l'appréciation des conseillers le calendrier de ces manifestations organisées par la commune en 2010 ainsi que la liste des associations participantes à l'animation des cérémonies organisées par la municipalité.

Mmes B. ANTZ et Ch. SHNEIDER ayant quitté la salle

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- D'octroyer une subvention, en remerciement, pour services rendus aux associations suivantes :

Musique Espérance-St Etienne : 150 €

Chorale Ste Cécile : 150 €

- D'autoriser le maire à verser ces subventions.

5. VALIDATION DE LA SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR DIVERSES SORTIES DANS LE CADRE DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE :

Le corps enseignant de l'école élémentaire a programmé diverses sorties pour lesquelles il sollicite une participation communale dans le cadre de l'allocation de fonctionnement pour l'année 2010-2011 au titre de sorties pédagogiques, à savoir :

Sortie cinéma Erstein		
03/12/2010	CP-CE1-CE2	60 €
10/02/2011	CP-CE1-CE2	60 €
31/03/2011	CP-CE1-CE2	60 €
<i>Sous-Total</i>		180 €
Sortie musée Ungerer		
20/05/2011	CP-CE1-CE2	80 €
27/05/2011	CM1-CM2	80 €
<i>Sous-Total</i>		160 €
Sortie musée Würth (prévue mais non finalisée)		
Date non définie	Toutes les classes	120 €
<i>Sous-Total</i>		120 €
Sortie musée Alsacien (prévue mais non finalisée)		
Date non définie	CM1-CM2	80 €
<i>Sous-Total</i>		80 €
TOTAL		540 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- D'autoriser le Maire à payer la facture de transport correspondant aux sorties sus-visées selon détail ci-dessus au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme.
- D'affecter cette participation financière à l'enveloppe budgétaire allouée à l'école pour les animations et sorties pédagogiques par délibération du 1^{er} juillet 2010.

6. VOTE DES CREDITS REPORTEES :

Vu la situation des dépenses en matière d'investissements par rapport au budget primitif et aux décisions modificatives 2010

Vu les restes à réaliser,

Considérant qu'il y a lieu de reporter les crédits des restes à réaliser pour permettre le paiement des factures d'investissement sur l'exercice 2011

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

De reporter sur 2011 les crédits d'investissements des restes à réaliser à savoir :

BUDGET GENERAL :**Dépenses**

Articles	Libellé	Montant
2113	Terrains aménagés autres que voirie	139214.00
2118	Autres terrains	5300.00
2128	Autres agencements et aménagements	1000.00
2138	Autres constructions	247105.00
21312	Bâtiments scolaires	1000.00
21318	Autres bâtiments publics	2000.00
2152	Installations de voirie	1058.00
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	4966.00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2504.00
2188	Autres	3999.00
2313	Constructions	50164.00
2315	Installation, matériel et outillages techniques	47529.00
	Total	505839.00

Recettes

Articles	Libellé	Montant
1322	Régions	1250.00
1323	Département	29118.00
1328	Autres	76249.00
1341	DGE	32436.00
		139053.00

7. CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES :

Le maire fait état des créances détenues par la commune à l'encontre de M Claude HERRMANN et des procédures en recouvrement en cours auprès des juridictions compétentes.

Il propose d'abonder la provision pour risques déjà constituée dans cette affaire par une dotation complémentaire de 40 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- **De doter la provision pour risques d'un montant de 40 000 € dans le cadre du traitement du dossier relative aux procédures de recouvrement en cours à l'encontre de M. HERRMANN.**

8. TRAVAUX ONF : Etat prévisionnel des coupes

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agrigole-Forestière-Environnement présente le plan de coupe prévu par l'ONF pour la saison 2011 qui prévoit l'exploitation de 231m3 de bois façonné d'industrie et de chauffage pour une valeur estimative de 11 781 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De donner son accord au programme des coupes 2011 présenté par l'ONF et d'autoriser le maire à le signer

9. TRAVAUX ONF : Programme des travaux 2011

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agrigole-Forestière-Environnement donne lecture du programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2011 de la forêt communale présenté par l'ONF qui porte sur un coût prévisionnel de 8 171,89 € TTC y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De donner son accord pour le programme des travaux 2011 en forêt proposé par l'ONF pour un coût prévisionnel de 8 171,89 € TTC y compris les frais de maîtrise d'œuvre.
- De confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'ONF
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de ce programme des travaux.

10. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ONF

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agrigole-Forestière-Environnement présente la convention de maîtrise d'œuvre transmise par l'ONF et qui porte essentiellement sur des prestations d'encadrement de travaux en régie et représente un coût de 2 152,80 € TTC pour l'année 2011.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

De confier la mission de maîtrise d'oeuvre à l'ONF

D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 152,80 € TTC.

11. VENTE DE BOIS DE GRE A GRE

M Jacky EBER, adjoint au Maire et président de la commission Agrigole-Forestière-Environnement informe que la commune a procédé à la coupe de 16 peupliers en zone forestière non soumis au Régime Forestier.

Une vente de gré à gré a été mise en place pour la grume avec le soutien de l'ONF
La Sté FEIDT de MOLSHEIM était intéressée par l'acquisition de ces pièces de bois représentant
42,4 m³ et a proposé un prix d'achat de 1 696 €
Il soumet cette proposition au conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De confirmer la cession de ces pièces de bois à la Sté FEIDT pour un montant de 1 696 €.
- D'autoriser le maire à signer les pièces s'y afférentes

12. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LES 800 ANS DE LA MORT DE SAINT LUDAN »

Le maire rappelle que dans le cadre des débats de la dernière séance, en point divers, les conseillers avaient admis le principe de participer à l'organisation de la marche annuelle du pèlerinage à ST LUDAN et ce à tour de rôle avec les autres villages concernés par la communauté de paroisses. Lors de la dernière séance le coût avait été limité à 150 € pour couvrir les frais de la collation. Or la participation réellement sollicitée est de 210 € en tenant compte de la location du Bus mis à la disposition des pèlerins durant la manifestation. Un accord est intervenu dans ce sens entre les représentants des 5 communes concernées lors de la réunion du comité d'organisation du 18/11/2010 auquel siège M. Jacky EBER, adjoint au Maire de Hindisheim.

M. EBER ayant quitté la salle

Le Conseil municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

D'octroyer une subvention de 210 € à l'association « les 800 ans de la mort de Saint Ludan » pour l'organisation de la marche 2010.

Il autorise le maire à verser cette subvention

13. BATIMENT MAIRIE ECOLE : REMPLACEMENT D'UN CAISSON VMC

Le maire expose que lors de la dernière inspection de maintenance de la VMC du bâtiment Mairie-Ecole, il s'est avéré que le caisson de Ventilation Mécanique Contrôlée motorisée était défectueux et qu'il conviendrait de le remplacer.

Le devis de la société EIMI chargée de la maintenance de l'installation est de 875 € HT soit 1046,50 € TTC.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré

Décide à l'unanimité

- De faire procéder au remplacement du caisson de Ventilation Mécanique Contrôlée motorisée de l'installation de la VMC du bâtiment Mairie-Ecole.
- De confier les travaux à la société EIMI pour un coût de 875 € HT soit 1046,50 € TTC
- D'autoriser le maire à payer le prix des travaux concernés

14. DEMANDE SUBVENTION DU LYCEE MARGUERITE YOURCENAR POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE SKI :

Le maire expose avoir reçu un courrier daté du 04/11/2010 émanant du Lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein qui sollicite une subvention pour l'organisation de classe de ski du fait de la présence de 4 élèves scolarisés dans le Lycée et domiciliés dans le village.

Le conseil municipal, après avoir délibéré

Regrette

De ne pas pouvoir donner suite à cette sollicitation

15. DIVERS

a/ Urbanisme

* Dossiers d'urbanisme traités

Permis de construire accordé

- M. MARCILLET et Mme HARTMANN 179, Faubourg des Jardins
Réhabilitation d'une maison d'habitation et transformation d'une grange 102, rue de la Liberté
- M. et Mme WEBER Cédric
Lotissement « Les Terrasses de la Kaltau » lot n°8
Construction d'une maison d'habitation

Permis de construire modificatif accordé

- SOVIA Lotissement Auf die Dahlenmark
Modification du règlement de lotissement

Déclarations préalables accordées

- Syndicat des Copropriétaires
244, rue de l'église
Remplacement de l'actuel portail et portillons en bois
- M. LUDWILLER Guy 297a, rue de la Gare
Réalisation d'une véranda sur terrasse

Certificat d'urbanisme traité

- M. TRAPPLER Alain
Pour la propriété 33, rue des Fleurs

* Dossier d'urbanisme en cours d'instruction

Certificat d'urbanisme

- M. RINGEISEN Richard
167c, rue des Romains
Pas de remarque particulière

Droit de préemption

Maître WEHRLE Notaire
Pour la propriété 30a, rue des Fleurs
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

b/ Compte rendu de la séance du conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein du 2 novembre 2010 : par M JM GALEA

Les décisions les plus importantes étaient :

- * Création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapés
- * Attribution d'une subvention à l'Association Culture et Loisirs d'Erstein de 458 € au titre de l'organisation de l'édition 2010 du « Marché aux Sucreries »
- * Approbation de la convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin dans le cadre du programme culturel tendant à développer le plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles

c/ Recommandations du chef d'Escadron Pasquier, commandant la compagnie de gendarmerie de Sélestat :

Le maire fait état d'un courrier du 2 novembre 2010 par lequel le nouveau Chef d'Escadron de Sélestat, M Pasquier exprime sa volonté de lutter contre la délinquance du secteur en partenariat avec les communes et les citoyens. Il recommande notamment qu'un signalement soit donné immédiatement dès qu'un fait suspect est remarqué en appelant directement la gendarmerie (Tél. 17) et sans délai.

d/ Commission de sécurité : Le maire signale que la commission de sécurité et d'accessibilité est passé le 07/12/2010 pour contrôle des bâtiment ERP de la Mairie-Ecole et de l'église. Aucune anomalie n'a été relevée et un avis favorable a été donné. A ce sujet le maire signale avoir reçu un courrier du Préfet qui fait état de l'existence d'anomalies qui subsistent après le signalement de la commission de sécurité et le fonctionnement de bâtiments ERP en cas d'avis défavorable. Un suivi strict sera mis en place pour réduire le nombre de ces cas d'avis défavorables

e/ Planning:

- 17 décembre 2010 : Assemblée Générale de l'Association des Maires du Bas Rhin
- 17 décembre 2010 : Conseil de surveillance Centre hospitalier d'Erstein
- 20 décembre 2010 : Commission administrative
- 05 janvier 2011 : Réunion d'information et d'échange sur la mise en place d'une police intercommunale dans le pays d'Erstein
- 07 janvier 2011 : Présentation des vœux du Maire
- 08 janvier 2011 : Préparation fête des personnes âgées (RDV à 14h)
- 09 janvier 2011 : Fête des personnes âgées
- 12 janvier 2011 : Commission des finances
- 18 janvier 2011 : Assemblée générale GLCT
- 19 janvier 2011 : Assemblée territoriale SCOTERS
- 20 janvier 2010 : Commission de révision SAGE
- 26 janvier 2011 : Conseil municipal
- 1^{er} février 2011 : Commission finances CDCPE
- 10 février 2011 : Commission des finances
- 15 février 2011 : Conseil CDCPE (Erstein)
- 16 février 2010 : Conseil municipal
- 17 février 2011 : Conseil école maternelle
- 14 mars 2011 : Commission des finances
- 21 mars 2011 : Commission finances CDCPE
- 22 mars 2011 : Conseil d'école de l'école élémentaire
- 28 mars 2011 : Conseil municipal
- 04 avril 2011 : Conseil CDCPE (Hindisheim)
- 06 avril 2011 : Commission des finances
- 28 mai 2011 : Inauguration de l'atelier municipal

PM : REUNIONS DE CHANTIER « ATELIER COMMUNAL » : Mercredi à 13 h 30
« ZONE DE LOISIRS » : Mardi à 9 h 00

Tour de table

* Mme B. ANTZ rappelle la date de la fête des seniors le 09/01/2010 ainsi que la préparation de la salle le samedi 08/01 à 14 h

* Mme Ch. SCHNEIDER

- fait la remarque quant aux ornières sur les chemins forestiers. M. le maire répond que des travaux sont prévus par l'ONF en zone soumise au régime forestier, pour égaliser ces chemins.
- pose la question sur le déblaiement (trottoir et voirie) en cas de chute de neige. M. le maire répond : le trottoir doit être dégagé par le propriétaire riverain ou à défaut de trottoir, une partie de la ruelle afin de faciliter le passage des piétons.

* M. A. HELLMANN signale la vitesse excessive des usagers automobilistes dans la traversée de la rue des Coquelicots et de la rue des Roses constatée régulièrement.

* M. A.PERRAUT annonce que le Bulletin d'Informations Communales est arrivé et que la distribution dans les foyers peut être programmée.

La séance est levée à 21 h 40.